

AGENCE BELGE DE DEVELOPPEMENT - ENABEL

AUDIT FINANCIER

Projet 'Strengthening Governance of CAR's Artisanal Diamond and Gold Mining Sectors (GODICA)' - RCA

Rapport final

1er décembre 2022

Projet audité :	Strengthening Governance of CAR's Artisanal Diamond and Gold Mining Sectors (GODICA)
Pays :	République Centrafricaine
N° de la commande :	BXL 11594 RCA 001 2022
Auditeur :	BDO LLP
Période couverte par l'audit :	1er avril 2021 au 31 aout 2022
Dates des travaux d'audit sur le terrain :	Du 3 au 5 octobre 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT - AUDIT FINANCIER	4
1 RESUME DES CONSTATATIONS.....	6
2 CONTEXTE DE LA MISSION	9
2.1 Motif de l'audit	9
2.2 Conditions contractuelle	9
2.3 Projet audité	9
3 L'AUDIT.....	12
3.1 Objectifs de l'audit	12
3.2 Etendue de l'audit	12
3.3 Procédures d'audit.....	12
3.4 Audits précédents	15
4 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	16
4.1 Constatations financières	16
4.2 Constatations relatives au contrôle interne	22
ANNEXE 1: RAPPORT FINANCIER DU PROJET	36
ANNEXE 2 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT PRECEDENT	38
ANNEXE 3: PERSONNES CONTACTEES OU CONCERNEES PAR L'AUDIT	39

Le présent rapport a été établi à la demande d'Enabel. Les avis qui y sont exprimés sont ceux de l'auditeur externe et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel d'Enabel. Ce rapport a été établi à l'usage exclusif d'Enabel afin de lui permettre de contrôler l'utilisation des fonds alloués au projet audité. Il peut éventuellement être communiqué aux autorités officielles autorisées à y accéder. Il ne doit pas être utilisé par d'autres parties ni à des fins autres que celles auxquelles il est destiné et dans toute la mesure permise par la loi, BDO LLP n'accepte ni n'assume la responsabilité envers quiconque autre qu'ENABEL pour ce rapport et son contenu.

Liste des acronymes et abréviations

ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
BECDOR	Bureau d’Evaluation et de Certification du Diamant et d’Or
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CLS-PK	Comités Locaux de Suivi du Processus de Kimberley (comité triparties ministère/secteur privé/société civile dans les sous-préfectures)
CNS-PK	Comité National de Suivi du Processus de Kimberley (comité triparties ministère/secteur privé/société civile)
DGM	Direction Générales des Mines
DPAM	Droits de propriétés et Artisanat Minier (projet financé par USAID)
DTF	Dossier Technique et Financier
Enabel	Agence Belge de développement
GODICA	Governance of CAR’s Artisanal Diamond and Gold Mining Sectors
IFAC	Fédération Internationale des Comptables
ISA	International Standards on Auditing
IcSP	Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MP	Marchés Publics
PGRN	Programme de Gouvernance des Ressources Naturelle de la banque mondiale
PK	Processus de Kimberley
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PV	Procès-Verbal
RAFI	Responsable Administratif et Financier International
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en RCA
RDC	République Démocratique du Congo
SCPK	Système de Certification du processus de Kimberley
SIG	Système d’Information Géographique
SMCL	Structure mixte de Concertation locale
SPPK	Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley
UAP	Unité d’Appui Pédagogique
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
USAID	United States Agency for International Development

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT - AUDIT FINANCIER

Agence Belge de Développement - Enabel
Rue Haute 147, 1000 Brussels
Belgique

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Projet "Strengthening Governance of CAR's Artisanal Diamond and Gold Mining Sectors" (GODICA, le « Projet ») couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 août 2022 et figurant en annexe 1. Ce rapport a été établi conformément aux conditions contractuelles applicables au Projet arrêtées par l'Agence Belge de Développement (ci-après « Enabel ») et GODICA « le projet ».

A notre avis:

- Le rapport financier du projet donne une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le projet au cours de la période 1^{er} avril 2021 au 31 août 2022, conformément aux conditions contractuelles applicables ; et
- Les fonds alloués au projet ont, dans tous leurs aspects significatifs, été utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables.

Nos constatations sont présentées dans les parties prévues à cet effet de notre rapport, qui est exclusivement destiné à Enabel et vise à leur donner l'assurance que les rapports financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable préétabli, mais aussi de déterminer si :

- Les fonds ont été utilisés en conformité avec la législation en vigueur et les conditions générales régissant les contrats et les conventions ;
- Les fonds ont été utilisés conformément aux objectifs planifiés ; et
- Les fonds ont été utilisés de manière efficiente et économe.

Observation

Nous avons émis des constatations financières pour un montant total de € 21.703,86 exposées dans le chapitre correspondant de notre rapport qui représentent les dépenses incluses dans le rapport financier du projet qui nous a été présenté pour audit et qui, à notre avis, sont inéligibles au titre des conditions contractuelles. Ces constatations représentent un montant de 3,92 % du montant total des dépenses déclarées.

La majeure partie de ces constatations financières correspond à des dépenses effectuées par un bénéficiaire contractant mais non encore recouvrés par Enabel (Voir constat financier 1). Considérant que ces dépenses seront, in fine, soit remboursées par le bénéficiaire, soit rendues éligible par l'article 2.3 des conditions générales de la convention passé entre Enabel et le bailleur de fonds, notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Nous attirons également votre attention sur les faiblesses de contrôle interne 1 à 9, exposées dans le chapitre correspondant de notre rapport, que nous avons rencontrées lors de la conduite de notre audit financier.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (« ISAs »). Nos responsabilités en vertu de ces dispositions et de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour le Rapport Financier du « Projet » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de Enabel et du Projet conformément au IESBA Code of Ethics for Professional Accountants. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons pris en compte tous les éléments probants disponibles qui nous ont été présentés au cours de nos travaux sur le terrain, que nous avons achevés le 6 octobre 2022, de même que les observations et informations communiquées par la suite par le projet et Enabel jusqu'à la date du présent

rapport. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction du Projet

La direction du Projet est responsable de la préparation du rapport financier et de veiller à ce qu'il donne une image fidèle des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Projet, conformément aux conditions contractuelles applicables, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur pour le rapport financier du Projet

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier du Projet, pris dans son ensemble, est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit effectué conformément aux normes ISA permet systématiquement de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs du Rapport Financier du Projet prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives du rapport financier du Projet, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Nous communiquons avec la direction du Projet en ce qui concerne, notamment l'étendue et le calendrier de l'audit et nos constatations importantes, y compris toutes déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevé lors de notre audit.

Diffusion et utilisation

Le présent rapport demandé par Enabel est exclusivement destiné à l'information et à l'usage de cette dernière et du projet.

DocuSigned by:

 C9C0311442CE427...

James Walsh
 Associé
 BDO

55 Baker St,
 London
 W1U 7EU

Date: 1er décembre 2022

1 RESUME DES CONSTATATIONS

1.1 RESUME DE TOUTES LES CONSTATATIONS

Les tableaux suivants indiquent le rapport entre les constatations financières et le total des dépenses déclarées pour le projet, d'une part, et le montant total du financement alloué par Enabel au projet, d'autre part.

Description	€
Total des dépenses déclarées pour le projet et auditées (voir le rapport financier en annexe 1)	554.309,80
Total des constatations financières	21.703,86
Pourcentage constatations /total dépenses	3.92 %

Constatations financières

N°	Problème de conformité / raison de l'inéligibilité des dépenses	Nbre de constatations	Montant €
1	Documentation manquante/inadéquate		
2	Procédure de passation de marchés incorrectement appliquée		
3	Dépenses hors période contractuelle		
4	Dépenses incluant la TVA / d'autres taxes		
5	Taux de change utilisé incorrect		
6	Budget dépassé		
7	Dépenses non destinées au projet	1	1.521,70
8	Fraude et irrégularités		
9	Revenu non déclaré/ Non reporté		
10	Provisions / Charges non décaissées		
11	Dépenses inéligibles relatives aux subsides	1	18.762,28
12	Autres constatations	1	1.419,88
	Total	4	21.703,86

Constatations de contrôle interne

Les recommandations faites incluent un degré de priorité de mise en œuvre :

Priorité	Description de la priorité	Délai suggéré pour la mise en œuvre de la recommandation
1	Critique	Immédiatement - Une mesure corrective est requise d'urgence
2	Important	Endéans les 6 mois - Une mesure particulière est requise rapidement
3	Recommandé	Endéans les 12 mois - Une mesure corrective particulière est souhaitable

N°	Domaines	Nombre de constatations
1	Système comptable et procédures	1
2	Environnement de contrôle / Gestion budgétaire et de projets	1
3	Procédures relatives à l'engagement des dépenses	1
4	Gestion de la trésorerie	1
5	Gestion des actifs	
6	Ressources humaines et gestion de la paie	
7	Gestion des subsides	4
8	Procédures de passation de marchés	
9	Autres constatations de contrôle interne	
10	Constatations de conformité	1
	Total	9

1.2 CONSTATATIONS FINANCIERES

Nos constatations financières détaillées au point 4.1 peuvent se résumer comme suit :

Constatation n°	Intitulé	Montant €	Observations du projet
1	Dépenses non budgétisées relatives à la convention de subside	18.762,28	Non accepté
2	Dépenses communes entièrement imputées au projet	1.521,70	Non accepté
3	Coûts indirects calculés sur des coûts inéligibles	1.419,88	N/A
Total des constatations financières		21.703,86	

1.3 CONSTATATIONS RELATIVES AU CONTROLE INTERNE

Nos constatations concernant le contrôle interne détaillées au point 4.2 peuvent se résumer comme suit :

Constatation n°	Intitulé	Priorité	Observations du projet
1	Ecart relevé entre le solde de clôture du rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2021 et le solde d'ouverture au 1er avril 2021	2	Accepté
2	Incohérences relevées entre le rapport d'activité et le rapport financier	2	Accepté
3	Piste d'audit insuffisante - subsides	2	Accepté
4	Utilisation excessive des paiements en espèces - subsides	1	Accepté
5	Procédures de contrôle des dépenses insuffisantes - subsides	2	Partiellement accepté
6	Faiblesse relevée dans la gestion du carburant - subsides	2	Accepté

7	Insuffisance relative à la visibilité	2	Accepté
8	Insuffisance relative à la gestion des missions	2	Accepté
9	Insuffisances relatives aux procédures de paiement	2	Accepté

2 CONTEXTE DE LA MISSION

2.1 MOTIF DE L'AUDIT

Le mandat pour l'audit de ce projet est régi par la Convention de Délégation signé le 21 décembre 2018 entre ENABEL et l'Union Européenne. La convention a fait l'objet de deux avenants signés en septembre 2019 et en février 2022 portant respectivement sur un réaménagement budgétaire et une prolongation de la période de mise en œuvre du projet.

Le présent audit financier a pour objectif principal de vérifier que les dépenses effectuées dans le cadre du projet GODICA (CAF180021T) reflètent la réalité, sont exhaustives et ont été effectuées dans le respect des procédures pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 août 2022.

2.2 CONDITIONS CONTRACTUELLE

Les conditions contractuelles qui s'appliquent au projet sont énoncées dans les documents suivants :

- La convention de délégation et ses annexes entre ENABEL et l'Union Européenne pour le projet GODICA du 21 décembre 2018 ainsi que ses avenants ;
- L'accord de collaboration entre ENABEL et la République Centrafricaine, signée le 13 septembre 2019 ;
- Le dossier technique et financier (DTF) du projet GODICA ainsi que ses avenants ;
- Les règles du PRAG-UE pour les procédures de marchés publics dans le cadre de la mise en œuvre du contrat ;
- Les règles du PRAG-UE pour l'élaboration et le suivi des conventions de subsides ;
- Le manuel des procédures administratives des projets/programmes en RCA du 13 janvier 2021 (version 1.0) ;
- Le Guide pour l'élaboration et le suivi des Conventions de Subsides - version 4.00 ;
- Le guide de clôture des projets ;
- Le Set-Up contractuel GODICA ; et
- Les lois et règlements en vigueur en RCA.

2.3 PROJET AUDITE

2.3.1. Présentation du projet

Le Projet « Strengthening Governance of CAR's Artisanal Diamond and Gold Mining Sectors » (GODICA), financé pour une durée initiale de 34 mois par l'Union Européenne a bénéficié d'une prolongation de mise en œuvre opérationnelle de 7 mois. Sa durée a été portée à 41 mois. La gestion du Projet a été confiée à l'Agence belge de développement. Le Projet intervient principalement à Bangui et dans les zones déclarées conformes par le processus de Kimberley. Le Projet retient la possibilité d'étendre certaines activités aux zones dites " prioritaires " identifiées par le MMG. Son objectif global est de contribuer aux efforts d'établissement de la paix et la stabilisation dans les zones fragiles et riches en minerais par la promotion d'une extraction et d'un commerce responsable de l'or et des diamants.

Le Projet GODICA est structuré de manière collaborative avec trois Projets complémentaires dans le secteur de la bonne gouvernance minière en RCA, financés respectivement par USAID, Banque Mondiale et les Nations Unies (PNUD/UNICEF).

Les bénéficiaires primaires du Projet sont le MMG, la DGM y compris le SPPK et le BECDOR. Les autres bénéficiaires directs de l'action sont les communautés minières de la sous-préfecture de Nola ou de Carnot en RCA.

La mise en œuvre opérationnelle du projet s'est arrêtée au 31 août 2022 et la période de clôture va jusqu'au 15 novembre 2022.

Contexte de gestion : modalités d'exécution

L'intervention est mise en œuvre sous la responsabilité d'ENABEL, qui suit ses propres règles et systèmes de gestion, favorablement évalués par l'UE lors de l'audit préalable de l'UE. La mise en œuvre se fait donc en Régie.

Concernant les structures de pilotage :

- Le Comité de pilotage ou comité stratégique chargé d'assurer la revue périodique de l'action a tenu depuis le démarrage du projet deux rencontres à Bangui et la troisième rencontre serait programmée pour la fin du mois d'octobre 2022 ;
- Le Comité technique chargé d'assurer le suivi opérationnel des actions et recommandations s'est régulièrement réuni dès le début effectif de la mise en œuvre de l'action (phase opérationnelle). Au cours de la période sous revue, il a tenu deux rencontres, en juin 2021 et en octobre 2021 ;
- Le comité de suivi contractuel se réunissant en cas de besoin est chargé d'assurer le suivi des conditions contractuelles entre l'UE et Enabel.;
- L'unité de gestion du programme constituée de l'Intervention Manager et du RAFI. Ils sont en interaction au quotidien et sont responsables de la planification opérationnelle et financière. Le projet a eu l'accord pour le recrutement d'un assistant dédié afin d'assister l'IM dans la mise en œuvre du programme mais cela n'a pas été effectif ;

Unité de gestion auditée

La gestion du projet GODICA est assurée par une unité de gestion composée des fonctions suivantes :

- L'expert Technique qui a pu effectuer tous les 2 ou 3 mois des missions en RCA au cours de cette période ;
- L'intervention Manager basé à Bangui depuis octobre 2019 dédié à 20% sur le projet ;
- Le Responsable Administratif et Financier International qui n'est pas budgétisé sur le projet ;
- Le Contrôleur de gestion dédié à 15% sur le projet ;
- L'Expert en contractualisation qui n'est pas budgétisé sur le projet ; et
- La secrétaire comptable en appui au projet qui n'est pas budgétisé sur le projet.

Les domaines administration, logistique, budget, trésorerie et comptabilité sont gérés par cette unité de gestion. Les ressources humaines et les aspects de marchés publics sont gérés en partie depuis Kinshasa respectivement par le département RH de la représentation et par la cellule des marchés publics de Kinshasa. **Objectifs du projet**

L'objectif global du Projet GODICA est : « De contribuer aux efforts d'établissement de la paix et de la stabilisation dans les zones fragiles et riches en minerais par la promotion d'une extraction et d'un commerce responsable de l'or et des diamants ».

L'objectif spécifique est : « De renforcer la gouvernance de l'or et du diamant en RCA par le biais d'une transparence et d'une traçabilité accrues, et d'améliorer la formalisation des activités minières artisanales. »

L'efficacité du Projet GODICA a été significativement contrariée compte tenu des restrictions liées au contexte sanitaire et à la volatilité des contextes politique et sécuritaire.

En effet, le projet a enregistré d'importants retards, et malgré l'optimisme affiché par l'équipe de pilotage quant à la réalisation des activités liées à l'amélioration de la transparence, de la traçabilité et de la gouvernance minière, les objectifs du projet n'ont été que partiellement atteints.

2.3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont :

Résultat 1: Les meilleur cadre légal et institutionnel pour la production minière, les activités de transport et de commerce en RCA, débouchant en particulier sur une gouvernance renforcée dans le secteur de l'extraction du diamant.

.

Résultat 2: Une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension (au niveau des communautés locales dans la société civile et le secteur privé) des exigences du PPK pour le secteur du diamant.

Résultat 3: Une amélioration de l'activité économique et de meilleures conditions de vie pour les communautés locales, avec une attention particulière à l'égalité des genres et l'autonomisation économiques des femmes.

Résultat 4: Une meilleure compréhension de la production du financement et du commerce de l'or, en termes de quantité, de financement illicite, de réseaux d'exportation et de chaînes d'approvisionnement.

Résultat 5: Une meilleure collaboration régionale au sein de la RCA et avec les pays limitrophes, afin de lutter contre le trafic et la contrebande.

3 L'AUDIT

Nous avons été mandatés par Enabel pour réaliser le présent audit financier conformément aux termes de référence annexés à sa demande de prestation de services n° BXL 11954 - RCA - 001 - 2022.

3.1 OBJECTIFS DE L'AUDIT

Conformément aux dispositions de la convention de délégation avec l'Union Européenne et aux dispositions reprises dans les annexes ainsi que le manuel de gestion administrative des projets émis par Enabel, Enabel a décidé d'effectuer un audit de l'intervention CAF180021T « GODICA ».

Les conditions particulières de la convention prévoient que Enabel puisse utiliser ses propres procédures d'audit vu l'évaluation positive de la Commission (évaluation des piliers).

L'audit couvrira la période du 1^{er} avril 2021 au 31 aout 2022.

Les objectifs de l'audit sont :

- Vérifier si les dépenses sont conformes et pertinentes au regard du budget et des activités programmées ;
- Vérifier si les dépenses financées sont éligibles au regard de la convention de délégation et les principes de gestion de Enabel ;
- Vérifier si les engagements juridiques présentés dans le rapport financier sont éligibles au regard de la convention de délégation et les principes de gestion de Enabel ;
- Vérifier l'utilisation efficiente et économique des fonds du projet ;
- Préciser si la comptabilité donne une image fidèle et juste ;
- Préciser si les systèmes de contrôle en place fonctionnent de manière adéquate ;
- Préciser si les opérations sous-jacentes sont légales et régulières ;
- Indiquer si le travail d'audit met en doute les affirmations figurant dans la déclaration de gestion ;
- Vérifier la qualité et la complétude du contenu du rapport financier et la conformité avec les règles de gestion du projet et les exigences de la convention de délégation, exprimées en ses Conditions Particulières et son annexe II et mettre une opinion sur le rapport du projet.

Dans le cadre de nos travaux et à l'appui des principaux objectifs de cet mission, rien n'a été porté à notre attention indiquant qu'une déclaration de gestion positive ne soit pas appropriée.

3.2 ETENDUE DE L'AUDIT

3.2.1 Conditions contractuelles

Les conditions contractuelles applicables au projet sont exposées au point 2.2 du présent rapport. L'étendue du présent audit supposait l'obligation d'avoir une compréhension suffisante de la réglementation d'Enabel applicable au projet et des conditions contractuelles, notamment des exigences concernant l'établissement des rapports financiers ainsi que la présentation et la communication des informations financières et l'éligibilité des dépenses.

3.2.2 Étendue des travaux

L'étendue des travaux de l'audit financier a couvert les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier relatifs au projet pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 aout 2022 (Annexe 1).

3.3 PROCÉDURES D'AUDIT

L'étendue des travaux a inclus les éléments et procédures spécifiques suivants :

3.3.1 Connaissance du contexte de la mission

Nous avons acquis une compréhension suffisante du contexte de la mission, notamment du Projet GODICA, de l'unité de gestion du projet, de la réglementation de Enabel qui s'applique au projet et des conditions contractuelles relatives au projet qui sont décrites au point 2.2. Nous avons accordé une attention particulière aux conditions contractuelles en ce qui concerne :

- La documentation, le classement et la tenue des pièces comptables pour les dépenses et les recettes du projet ;
- L'éligibilité des dépenses et des recettes du projet ;
- Les règles de passation des marchés publics et les règles d'origine dans la mesure où ces conditions sont utiles pour déterminer l'éligibilité des dépenses du projet ; et
- Les obligations liées à la gestion des équipements et véhicules.

Nous avons recensé les contrôles qui sont utiles et appropriés pour le projet et l'unité de gestion du projet ainsi que pour l'établissement des états financiers pour ce projet. Nos travaux d'audit ont inclus un examen de l'environnement de contrôle de l'unité de gestion du projet et plus précisément des éléments suivants :

- La gestion des actifs (notamment les processus et procédures de passation des marchés). Cet élément concerne la gestion et le contrôle des actifs immobilisés du projet, tels que les véhicules, le matériel, etc. ;
- La gestion des avoirs en caisse et en banque ;
- La comptabilité et le système d'information financière ;
- les systèmes informatiques;
- Le contrôle du budget et des dépenses; et
- La gestion des ressources humaines, des salaires et du temps de travail.

3.3.2 Evaluation des risques à caractère significatif

Nous considérons que nous avons acquis une connaissance suffisante du contexte de la mission qui nous a permis de recenser et d'évaluer :

- Les risques que les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier présentent des erreurs ou des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes ; et
- Les principaux risques liés à la réalisation des objectifs du projet, notamment le risque que les fonds alloués au projet ne soient pas utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables.

3.3.3 Obtention d'éléments probants concernant la conception des contrôles et tests de contrôles

Conformément à la norme ISA 500, nous avons été amenés à recueillir les éléments probants suffisants et appropriés pour étayer nos constatations et parvenir à des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder notre opinion.

Nous avons procédé à l'établissement de tests de contrôle pour obtenir une assurance suffisante que les procédures de contrôle mises en place fonctionnent effectivement et en temps opportun et ont permis de détecter et corriger les anomalies à temps. Ces tests ont porté sur :

- L'organisation financière : comptabilité, finance, procédures systèmes d'information ;
- Les rapports comptables et financiers ;
- La gestion de trésorerie;
- Les systèmes informatisés;
- Les contrôles des dépenses;
- Les ressources humaines et processus de paie ;
- L'efficacité du système en place s'agissant de la protection des actifs et des ressources du Projet ainsi que sa capacité à prévenir ou détecter les fraudes ou les erreurs ; et
- La gestion des actifs.

3.3.4 Procédures analytiques et de corroboration

En application de la norme ISA 520, nous avons effectué un contrôle analytique des dépenses effectivement engagées par rapport au budget du projet et vérifié si :

- Le budget présenté était conforme au budget du projet (authenticité et autorisation du budget initial), et si les dépenses déclarées étaient prévues dans le budget ;
- Le montant total des dépenses n'excède pas le maximum indiqué dans le budget ; et
- Si les éventuels amendements du budget des activités sont conformes aux procédures et exigences relatives à un addendum.

3.3.5 Procédures substantives

Nous avons exécuté des tests et des procédures d'éligibilité des dépenses conformément aux conditions contractuelles. La revue comptable, financière et administrative de la documentation avait pour objectif d'évaluer si les dépenses :

- Sont acceptables ou plausibles compte tenu du contexte et des activités du projet, des conditions contractuelles et budgétaires ;
- Ont été engagées et encourues pendant la période de mise en œuvre du projet définie dans les conditions contractuelles ;
- Ont été convenablement enregistrées et si elles étaient identifiables, vérifiables et justifiées par des preuves originales ; et
- Comportaient des coûts non éligibles, tels ceux décrits dans les conditions contractuelles et les manuels et guides des procédures publiés par Enabel.

Notre revue s'est articulée entre autres autour de l'examen :

- De la légalité, la régularité, de la conformité et la valeur probante des engagements et des pièces justificatives, des disponibilités budgétaires, de la nature des dépenses au regard de l'imputation budgétaire et des paiements ;
- Des risques de double facturation ; et
- De la réconciliation entre les budgets, engagements, paiements, soldes bancaires avec les situations comptables examinées.

Nous avons également tenu à :

- Établir une piste d'audit entre les dépenses comptabilisées et les pièces justificatives correspondantes ;
- Évaluer le caractère raisonnable des dépenses déclarées par l'application des procédures d'examen analytique ;
- Examiner si les rapports d'activités et financiers ont été établis ; et
- S'assurer que les formalités de cession ou mise à disposition du matériel ont été effectuées.

3.3.6 Echantillonnage et autres modes de sélection des éléments à contrôler

L'échantillon a été sélectionné sur la base des risques inhérents au projet et aux types de transactions ainsi qu'à leur valeur.

Les éléments qui entrent en ligne de compte pour la sélection de l'échantillon sont :

- Le seuil de signification : nous sélectionnons les transactions les plus importantes ;
- Le risque : nous sélectionnons des transactions sur base :
 - Du risque inhérent à chaque type de transactions ;
 - D'analyses préalables réalisées sur les informations contractuelles et financières ; et
 - Des tâches spécifiques détaillées dans les termes de référence.
- L'aléatoire : nous sélectionnons des transactions supplémentaires de manière aléatoire de telle sorte à couvrir toutes les catégories budgétaires.

3.4 AUDITS PRÉCÉDENTS

Conformément aux termes de références de la mission d'audit, nous avons réalisé le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'audit du Projet GODICA portant sur la période d'avril 2020 à mars 2021. Les principales recommandations qui y ont été formulées ont été implémentées.

4 CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 CONSTATATIONS FINANCIÈRES

Nous portons à votre connaissance des constatations financières s'élevant à 21.703,86 € et correspondant à des montants figurant dans le rapport financier qui nous ont été présenté pour audit et qui, à notre avis, ne sont pas conformes en l'application des conditions contractuelles.

Constatation financière No. 1

Titre : Dépenses non budgétisées - Bénéficiaire contractant AFPE

Domaine : 11 - Dépenses inéligibles relatives aux bénéficiaires contractants

Description : L'article 14 - « Coûts éligibles » de l'annexe II du contrat de subvention signé entre le projet et AFPE stipule :

« Les couts éligibles sont les frais réels supportés par le (s) bénéficiaire (s) qui remplissent l'ensemble des critères suivants:

...

b) Ils sont indiqués dans le budget prévisionnel global de l'action. »

Le projet a signé, en aout 2020, un contrat de subvention avec l'ONG Association des Femmes pour la Promotion de l'Entreprenariat (AFPE) pour une période de 18 mois. La convention est arrivée à son terme en février 2022. AFPE a soumis un rapport financier pour la période allant du 20 aout 2020 au 20 janvier 2022 pour un montant total de 80.113,00 €. Enabel a effectué un contrôle du rapport financier fourni par AFPE et a déclaré non éligible des dépenses pour un montant de 18.014,83 €. Nous avons également passé en revue les dépenses présentées par AFPE et confirmons l'inéligibilité des dépenses identifiées par Enabel.

Le détail des dites transactions est présenté ainsi qu'il suit :

Ligne activité	libellé1	libellé2	Montant (XAF)	Montant (Euros)	Commentaires
6.1.5	Construire deux centres de multiplication des alvins	Etudes pour sites étangs piscicoles	6.000.000	9.146,94	Les dépenses relatives à cette étude du site ne figurent pas au budget. AFPE a requis un avis de non-objection de Enabel qui ne leur a pas été accordé.
8	Frais de gestion 7%	Entretien véhicule AFPE	131.635	200,68	
8	Frais de gestion 7%	Entretien véhicule AFPE	192.130	292,90	
8	Frais de gestion 7%	Complément Salaire personnel interne AFPE	1.797.000	2.739,51	
8	Frais de gestion 7%	Facture d'eau pour le bureau	46.376	70,70	Le budget total du contrat de subvention signé avec AFPE ne mentionne pas de frais de gestion.
8	Frais de gestion 7%	Complément Salaire personnel interne AFPE	2.487.000	3.791,41	
8	Frais de gestion 7%	Complément Salaire personnel interne AFPE	127.813	194,85	
8	Frais de gestion 7%	Complément salaire staff interne	1.035.000	1.577,85	
Total			11.816.954	18.014,83	

Constatation financière No. 1

En plus des dépenses inéligibles présentées ci-dessus, nous avons également identifié des dépenses non budgétisées pour un montant de 747.45 € qui ont été enregistrées dans le rapport financier de AFPE et qui sont, selon la convention de subsides passée entre Enabel et AFPE non éligibles.

Le détail se présente ainsi qu'il suit :

Date	N° transaction	Ligne activité	Libellé	Montant (XAF)	Montant (Euros)	Commentaire
3-déc.-20	13	4.3.1	Fourniture de bureau Carnot et Nola	390.000	595,00	Chèque d'un montant de 490,000 XAF représentant 390,000 XAF de loyer et 100,000 XAF de frais de communication : le libellé concerne les fournitures de bureau mais les pièces justificatives transmises portent sur le loyer de la base de Carnot et de Nola qui ne figurent pas au budget.
		1.1.1.4	Frais aux obsèques de l'agent terrain Enabel	100.000	152,45	Prime relative au décès d'un agent survenue le 13 mai 2021 qui a été versée à sa famille qui ne figure pas au budget.
Total				490.000	747,45	

Nous considérons comme inéligible le montant total de 18.762,28 €.

Montant : € 18.762,28

Recommandation : Nous recommandons au Projet de s'assurer de ne pas comptabiliser les dépenses qualifiées d'inéligibles au rapport financier soumis au bailleur. Le Projet étant désormais clos, ceci représente un risque significatif de non-remboursement par le bénéficiaire contractant des dépenses inéligibles.

Observations d'Enabel : Le projet a demandé le remboursement du montant des dépenses inéligibles à l'amiable au partenaire et cela est resté sans suite favorable. C'est ainsi, qu'une procédure de remboursement est en cours et le dossier est au niveau du tribunal de 1ère instance de Bangui dont nous attendons le verdict du tribunal.

Comme constaté par les auditeurs, Enabel a accompli en bonne et due forme son rôle de suivi et contrôle selon ses propres procédures. De suite, Enabel a entamé les démarches administratives nécessaires pour obtenir le remboursement des 18.014,83 euros qu'elle a jugé inéligibles.

Selon l'article 2.3 des conditions générales (voir ci-dessous), ces dépenses seront considérées éligibles si la procédure d'injonction de payer devant le Tribunal de Grande Instance de Bangui que Enabel RCA a initié n'aurait pas de suite favorable :

Constatation financière No. 1

« ... Lorsque des fonds ont été indûment versés ou mal utilisés par des contractants ou des bénéficiaires d'une subvention, l'organisation prend toutes les mesures applicables conformément à ses propres réglementations et règles, afin de recouvrer lesdits fonds, y compris, le cas échéant, en formant un recours juridictionnel et en s'efforçant de céder sa créance à l'égard de ses contractants ou des bénéficiaires d'une subvention à l'administration contractante ou à la Commission européenne. *Lorsque l'organisation a épuisé toutes ces mesures et que l'absence de recouvrement n'est pas due à une erreur ou à une négligence de sa part, l'administration contractante considérera les montants qui n'ont pas pu être recouverts auprès des contractants et/ou bénéficiaires de subventions comme des coûts éligibles de l'action.* »

**Observations
additionnelles de
l'auditeur :**

Les résultats de nos travaux d'audit et les résultats de toute tentative d'Enabel de récupérer les fonds auprès des sous-bénéficiaires sont des considérations totalement distinctes.

Il est essentiel qu' Enabel ait " épuisé toutes les mesures " pour récupérer les fonds afin qu'ils soient considérés comme éligibles. Au moment de la clôture de nos procédures d'audit, toutes les mesures n'ont pas été épuisées, et l'ensemble des procédures judiciaires n'ont pas été conclu. Nous devons donc maintenir le constat.

Cependant, bien que la constatation demeure, nous ne l'avons pas prise en compte dans notre opinion d'audit sans réserve, comme expliqué dans le paragraphe d'observation de l'opinion d'audit."

Constatation financière No. 2

Titre : Dépenses communes entièrement imputées au Projet

Domaine : 7 - Dépenses non destinées au projet

Description : L'article 18 - « Eligibility of costs » de l'annexe II de la convention de délégation stipule que :

« The eligible direct costs of the Action are costs that meet all the following criteria :

- a) they are necessary for carrying out the Action, directly attributable to it, arising as a direct consequence of its implementation and charged in proportion to the actual use. »

Le Projet a bénéficié de l'accompagnement de l'expert en contractualisation et administration, membre du personnel du bureau de Kinshasa, dans le cadre de la planification des opérations de clôture. Nous avons noté que l'ordre de mission et le rapport de mission indique que ce membre du personnel s'est rendu en RCA pour deux interventions : GODICA et UE-PCD. Cependant, les dépenses relatives à cette mission ont été entièrement chargées sur le Projet GODICA, alors que les dépenses auraient dû être réparties entre les deux projets.

Le détail des transactions identifiées relatives à la mission effectuée est présenté ainsi qu'il suit :

TransNo	PBL	Trans. date	Text	Montant	Montant (Euros)
23322002135	Z_04_03	30/08/2022	Paiement chambre d'hôtel de 12 jours	759.837 XAF	1.158,36
23322002119	Z_04_03	26/08/2022	Perdiem pour la mission d'appui à la clôture des interventions de Godica et UE-PCD	663.826 XAF	1.012,00
23322002140	Z_04_03	30/08/2022	Achat du billet retour	502.100 XAF	765,45
22522030894	Z_04_03	08/08/2022	Visa RCA Mission à Bangui	110,00 USD	107,58
Total					3.043,39

Nous considérons comme inéligible le montant de 1.521,70 € (obtenu ainsi qu'il suit : 3.043,39 € /2) .

Montant : € 1.521,70

Recommandation : Nous recommandons que le Projet s'assure d'effectuer une répartition appropriée entre les dépenses lorsque celles-ci sont communes à plusieurs interventions.

Observations d'Enabel : Cette écriture avait été corrigée suite à la mission d'audit en octobre mais dans la période comptable d'Août 2022 et les preuves de correction envoyées aux auditeurs. La correction se trouve sur SharePoint dans le dossier « documents complémentaires à partager aux auditeurs ».

Observations additionnelles de l'auditeur : Nous certifions que les écritures ont bien été passé en N+1. Cependant, le rapport financier soumis a audit contenant bien ces dépenses, nous ne pouvons pas retirer ce constat.

Constatation financière No. 3

Titre :	Coûts indirects calculés sur des coûts inéligibles								
Domaine :	12 - Autres constatations								
Description :	<p>L'article 3 de l'annexe II de la convention de délégation - « Financing the Action » stipule que:</p> <p>« The remuneration of the Organisation by the Contracting Authority for the implementation of the activities entrusted under this Agreement shall be 7% of the final amount of the eligible direct cost of the Action to be reimbursed by the Contracting Authority. »</p> <p>Ayant identifié les coûts inéligibles sur les coûts directs rapportés, nous déterminons dans le tableau ci-dessous les coûts indirects sur les couts inéligibles :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant des dépenses inéligibles</td> <td>20.283,98</td> </tr> <tr> <td>Coûts indirects sur coûts inéligibles (7%)</td> <td>1.419,88</td> </tr> <tr> <td>Total coûts inéligibles</td> <td>21.703,86</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé	Montant	Montant des dépenses inéligibles	20.283,98	Coûts indirects sur coûts inéligibles (7%)	1.419,88	Total coûts inéligibles	21.703,86
Libellé	Montant								
Montant des dépenses inéligibles	20.283,98								
Coûts indirects sur coûts inéligibles (7%)	1.419,88								
Total coûts inéligibles	21.703,86								
Montant :	€ 1.419,88								
Recommandation :	N/A								
Observations d'Enabel :	Une fois que les dépenses communes du projet enlevées du rapport, le montant total des dépenses inéligibles sera revu à la baisse.								

4.2 CONSTATATIONS RELATIVES AU CONTROLE INTERNE

Nous portons à votre connaissance les constatations de contrôles internes suivantes :

Constatation de contrôle interne No. 1

Titre : Ecart relevé entre le solde de clôture du rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2021 et le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2021

Domaine : 1 - Système comptable et procédures

Description de la constatation : L'article 16 - « Accounts and archiving » de l'annexe II de la convention de délégation stipule que :

« The Organisation shall keep accurate and regular records and accounts of the implementation of the Action. The accounting Regulation and Rules of Organisation shall apply, provide that these Regulations and Rules conform to internationally accepted standards. »

Dans le cadre du rapprochement du solde de clôture de l'exercice clos au 31 mars 2021 (542.043,36 €) et celui d'ouverture au 1^{er} avril 2021 (542.427,05 €), nous avons constaté un écart de 383,69 €. La liste de dépenses relatives à cet écart nous a été transmise par le projet. Elle concerne la réallocation du temps de travail du personnel du siège qui a été imputé sur le projet, montant que nous avons inclus dans le périmètre sous audit.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Ligne budgétaire	Budget (per contract / grant agreement)	Dépenses jusqu'au 31 mars 2021 inscrites dans le rapport financier clos au 31 mars 2021	Dépenses jusqu'au 31 mars 2021 inscrites dans le rapport financier clos au 31 aout 2022	Ecart
A 01	347.000	126.670,30	126.670,30	-
A 02	35.000	-	-	-
A 03	280.000	104.754,58	104.754,58	-
A 04	260.000	105.497,25	105.497,25	-
A 05	50.000	-	-	-
Z01	113.400	57.281,90	57.281,90	-
Z02				-
Z03	212.269	85.599,73	85.599,73	-
Z04	104.200	26.851,73	27.210,33	358,60
Z99	-	-72,91	-72,92	-0,01
Total coûts directs	1.401.869	506.582,58	506.941,17	358,59
Admin costs per grant agreement	98.131	35.460,78	35.485,88	25,10
Total	1.500.000	542.043.36	542.427,05	383,69

Constatation de contrôle interne No. 1

Recommandation : Nous recommandons au projet de ne pas modifier les années précédentes du rapport financier soumis à audit. Si cela s'avère nécessaire, une mention explicative devrait être faite au rapport financier.

Priorité de la recommandation : Important

Observations d'Enabel : Le projet prend bonne note. Toutes les corrections faites dans les rapports financiers des années précédentes suite aux observations des audits précédents seront communiquées aux auditeurs avec toutes les explications.

Constatation de contrôle interne No. 2

Titre :	Incohérences relevées entre le rapport d'activité et le rapport financier
Domaine :	2 - Environnement de contrôle / Gestion budgétaire et de projets
Description de la constatation :	<p>L'article 3 - « Obligations regarding information and reporting » de l'annexe II de la convention de délégation stipule que :</p> <p>« The Organisation shall submit to the Contracting Authority progress report(s) and a final report in accordance with provisions below. These reports shall consist of a narrative part and a financial part.</p> <p>Every report, whether progress or final, shall provide a complete account of all relevant aspects of the implementation of the Action for the period covered. The report shall describe the implementation of the Action according to the activities envisaged in Annex I as well as the degree of achievement of its Results (Outcomes or Outputs) as measures by corresponding Indicators. The report shall be laid out in such a way as to allow monitoring of the objective(s), the means envisaged and employed. The level of detail in any report shall match that of Annexes I and II. »</p> <p>Le projet a mis à notre disposition le rapport narratif final ainsi que le rapport financier, tous deux clos au 31 aout 2022. La revue de ces rapports nous a permis d'identifier des informations incohérentes qui y ont été insérées ainsi qu'il suit :</p> <p><u>Résultat 2</u> "Une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension (au niveau des communautés locales, dans la société civile et le secteur privé) des exigences du Processus de Kimberley pour le secteur du diamant"</p> <p>Le projet n'a enregistré aucune dépense dans le rapport financier sous ce résultat mais pourtant, le rapport narratif mentionne quelques activités relatives à ce résultat qui ont été effectuées (notamment la participation du président et du rapporteur du CNS-PK qui ont fait partie de la délégation centrafricaine à la réunion plénière du PK de Moscou en novembre 2021 et la société civile a participé à la réunion au Botswana en juin 2022, la participation de la DUE à deux réunions du « Groupe des Amis de la RCA » organisées par l'ambassade des Etats-Unis en décembre 2019 puis la Banque mondiale en octobre 2020).</p> <p><u>Résultat 3</u> "Amélioration de l'activité économique et de meilleures conditions de vie pour les communautés locales, avec une attention particulière à l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes"</p> <p>Cependant, le rapport d'activité indique que les activités prévues n'ont pas été réalisées, pourtant nous notons un taux de consommation budgétaire de 42,09% pour ce résultat.</p>
Recommandation :	Le Projet doit s'assurer de la cohérence et de la véracité des informations contenues dans le rapport narratif et financier.
Priorité de recommandation :	Important
Observations d'Enabel :	Le projet prend bonne note et tiendra compte de cette observation.

Constatation de contrôle interne No. 3

Titre :	Piste d'audit insuffisante - Bénéficiaire contractant
Domaine :	7 - Gestion des subsides
Bénéficiaire contractant :	Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat - AFPE
Description de la constatation :	<p>L'article 16 - « Comptabilité et contrôles techniques et financier -Comptes » de l'annexe II du contrat de subvention signé entre le projet et AFPE stipule :</p> <p>« Le(s) bénéficiaire (s) tien(nen)t des relevés et des comptes précis et systématiques relatifs à la mise en œuvre de l'action, sous forme d'une comptabilité en partie double appropriée.</p> <p>Cette comptabilité :</p> <ol style="list-style-type: none"> Peut être intégrée au système comptable habituel du (des) bénéficiaire (s), ou venir en complément de ce système ; Respecte les politiques et règles en matière de comptabilité et de tenue des livres applicables dans le pays concerné ; Doit permettre le suivi, l'identification et la vérification aisés du revenu et des dépenses relatifs à l'action. » <p>Composante clé de l'exactitude et de la complétude des dossiers financiers, la « piste d'audit » établit un lien entre les coûts déclarés dans les rapports financiers, les transactions individuelles inscrites dans le système de comptabilité de l'organisation et les justificatifs sous-jacents pour chaque transaction.</p> <p>L'ONG AFPE n'a pas été en mesure de fournir une piste d'audit établissant un lien entre les coûts déclarés dans le rapport financier et les transactions individuelles enregistrées dans son système de comptabilité. En effet, en parcourant les pièces justificatives soumises par l'ONG AFPE, nous avons relevé les insuffisances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant inscrit sur la liste des transactions s'élève à 80.729 € tant dis que le montant repris sur le rapport financier est de 80.113 €, soit un écart de 616 € ; Les pièces justificatives n'ont pas été numérotées ; Les numéros de transactions inscrits sur le journal des dépenses de septembre 2020 à février 2021 n'ont pas été reportés sur les pièces justificatives ; Le journal des dépenses de mars 2021 à janvier 2022 ne comporte pas de date ni de numéro de transaction. <p>Ceci a rendu la recherche des pièces justificatives fastidieuse.</p>
Recommandation :	<p>Pour être en mesure d'assurer un contrôle adéquat et de créer des rapports exacts sur les fonds déboursés, et se conformer aux conditions de la convention de délégation, le projet doit accompagner le subside lors de la phase de reporting afin de s'assurer qu'il existe une piste d'audit claire entre les documents justificatifs, les coûts déclarés dans les rapports financiers et les listes de transactions consignées dans son système de comptabilité.</p>
Priorité de la recommandation :	Important
Observations d'Enabel :	<p>L'équipe du projet prend en compte ces constatations dont la recommandation sera mise en application dans la gestion des futures conventions de subsides des autres interventions.</p>

Constatation de contrôle interne No. 4

Titre :	Utilisation excessive des paiements en espèces - Bénéficiaire contractant					
Domaine :	7 - Gestion des subsides					
Bénéficiaire contractant :	Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat - AFPE					
Description de la constatation :	<p>L'article 1.5 - « Rôle du(des) bénéficiaires » de l'annexe II du contrat de subvention signé entre le projet et AFPE stipule :</p> <p>« Le(s) bénéficiaire(s) :</p> <p>a) est (sont solidairement) responsable(s), vis-à-vis l'administration contractante, de l'exécution de l'action et prend (prennent) toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour assurer la réalisation de l'action conformément à la description de l'action qui figure dans l'annexe I et dans le respect des conditions du présent contrat.</p> <p>A cet effet, le(s) bénéficiaire(s) exécute(nt) l'action avec tout le soin, l'efficacité, la transparence et la diligence requis, dans le respect du principe de bonne gestion financière et conformément aux bonnes pratiques du secteur. »</p> <p>L'une des bonnes pratiques qu'il est généralement approprié d'adopter en ce qui concerne la gestion de la trésorerie est la limitation du recours au paiements en espèces.</p> <p>En effet, nous avons noté que pratiquement toutes les dépenses effectuées par l'ONG AFPE ont été payées en espèce y compris pour des montants significatifs tels que :</p>					
	Date	N° transaction	Ligne activité libellé	Montant (XAF)	Montant (Euros)	Commentaire
	23-sept.-20	3	6.1.1 Frais de mission de lancement du projet	1.000.000	1.524	Lancement des activités à Nola : Confection de tee shirt pour un montant de 500.000 XAF payé en espèce pourtant la facture indique que le prestataire dispose d'un compte bancaire.
	23-sept.-20	4	3.1.2 Achat de 04 motos tout terrain	2.400.000	3.659	Un chèque d'un montant de 3.065.000 XAF a été fait au nom d'un employé pour effectuer le paiement des dépenses en espèces dont l'achat des motos sur Bangui.
Recommandation :	<p>Le Projet devrait veiller à ce que le niveau de paiements en espèces effectué par les bénéficiaires contractants soit limité en les incitant à rechercher des modes de paiement alternatifs, tels que les paiements bancaires ou d'autres moyens de transfert électronique, et en imposant des limites à la valeur maximale d'une transaction pouvant être payée en espèces.</p> <p>Lorsque les paiements en espèces sont inévitables, le bénéficiaire contractant doit en documenter la base et mettre en œuvre des procédures d'autorisation qui démontrent le recours à une procédure spécifique montrant l'approbation du paiement en espèces par un membre du personnel suffisamment expérimenté.</p>					
Observations d'Enabel :	<p>Bien qu'Enabel encourage effectivement les paiements par virement bancaire (tant en interne qu'au niveau des bénéficiaires-contractants), nous tenons à</p>					

Constatation de contrôle interne No. 4

signaler que les paiements en espèces ne sont pas interdits par la réglementation.

**Observations
additionnelles
l'auditeur :**

de

Les paiements en espèce ne sont effectivement pas interdits par la Convention de subsidie. Cependant, ces derniers représentant des risques importants, nous recommandons vivement d'utiliser d'autre mode de paiement (virement bancaire, chèque) surtout pour les montant de valeurs importantes.

Constatation de contrôle interne No. 5

Titre :	Procédures de contrôle des dépenses insuffisantes - bénéficiaire contractant
Domaine :	7 - Gestion des subsides
Bénéficiaire contractant :	Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat - AFPE

Description de la constatation : L'article 16 - « Comptabilité et contrôles techniques et financier -Comptes » de l'annexe II du contrat de subvention signé entre le projet et AFPE stipule :

« Le(s) bénéficiaire (s) tien(nen)t des relevés et des comptes précis et systématiques relatifs à la mise en œuvre de l'action, sous forme d'une comptabilité en partie double appropriée.

Cette comptabilité :

- a) Peut être intégrée au système comptable habituel du (des) bénéficiaire (s), ou venir en complément de ce système ;
- b) Respecte les politiques et règles en matière de comptabilité et de tenue des livres applicables dans le pays concerné ;
- c) Doit permettre le suivi, l'identification et la vérification aisés du revenu et des dépenses relatifs à l'action. »

Toutefois, nous avons constaté que les procédures de contrôle financier mises en place au sein de l'ONG AFPE étaient insuffisantes.

En effet, nous avons identifié les faiblesses suivantes :

Date	N° transaction	Ligne activité	Libellé	Montant (XAF)	Montant (Euros)	Commentaire
23-sept.-20	4	3.1.2	Achat de 4 motos tout terrain	2.400.000	3.658,78	Bien que le bon de réquisition et le bon de commande portent le nom Enabel, les autres documents, notamment le devis, la facture et le bon de livraison, ne font pas de référence à Enabel ou au projet.
23-sept.-20	5	4.4.1	Crédit téléphonique pour de octobre 2020 pour le personnel	105.000	160,07	Bien que le bon de réquisition et l'état de répartition du crédit de communication portent le nom Enabel, cette inscription n'a pas été faite sur la facture.
9-nov.-20	9	1.3	Frais de mission de formation	150.000	228,67	Mission de ravitaillement des sous bureaux de Carnot et Nola du 13 au 18 novembre 2020 : absence de rapport de mission.
9-nov.-20	11	6.1.3	Frais de transport+ perdiem formation des bénéficiaires à Nola	499.000	760,72	Atelier du 16 au 19 novembre 2020 à Carnot : facture hébergement de 80.000 XAF: la facture ne mentionne pas le nom des personnes ayant bénéficié de cet hébergement et ne porte pas le nom Enabel ou le nom du projet.

Constatation de contrôle interne No. 5

Nous n'avons pas soulevé de constatation financière car nous avons pu nous assurer de la réalité de la dépense par d'autres biais.

Recommandation : Pour être en mesure de garantir un contrôle adéquat, un rapport précis des fonds déboursés, et de respecter les conditions de la convention de délégation, le projet devrait mettre en place une approche lui permettant d'accompagner le subsidé dans l'amélioration des politiques de contrôle financier concernant la justification des dépenses et la qualité des pièces justificatives soumises.

Priorité de la recommandation : Important

Observations d'Enabel : Le projet prend bonne note. Pour les futures conventions de subsidé, des renforcements de capacités et d'accompagnement des partenaires seront faits dans ce sens.

Constatation de contrôle interne No. 6

Titre :	Faiblesse relevée dans la gestion du carburant - bénéficiaires contractants																
Domaine :	7 - Gestion des subsides																
Bénéficiaire contractant :	Association des Femmes pour la Promotion de l'Entrepreneuriat - AFPE																
Description de la constatation :	<p>la L'article 16 - « Comptabilité et contrôles techniques et financier -Comptes » de l'annexe II du contrat de subvention signé entre le projet et AFPE stipule que :</p> <p>« Le(s) bénéficiaire (s) tien(nen)t des relevés et des comptes précis et systématiques relatifs à la mise en œuvre de l'action, sous forme d'une comptabilité en partie double appropriée.</p> <p>Cette comptabilité :</p> <p>a) Peut être intégrée au système comptable habituel du (des) bénéficiaire (s), ou venir en complément de ce système ;</p> <p>b) Respecte les politiques et règles en matière de comptabilité et de tenue des livres applicables dans le pays concerné ;</p> <p>c) Doit permettre le suivi, l'identification et la vérification aisés du revenu et des dépenses relatifs à l'action. »</p> <p>Nous avons constaté que les procédures de contrôle financier concernant la gestion du carburant mises en place au sein de l'ONG AFPE étaient insuffisantes.</p> <p>Notre analyse de consommation de carburant pour les activités du projet à Nola et Carnot du 24 septembre au 7 octobre 2020 nous ont permis de constater un achat de 578 litres de carburant utilisé avec le véhicule de l'ONG land cruiser BG 93 ADO pour un montant de 494.190 XAF pour une distance parcourue de 1.765 Km, soit une consommation moyenne de carburant de 33l/100km, ce qui nous semble incohérent (d'autant plus que AFPE a effectué un déplacement dans la même localité avec le même véhicule en novembre 2020 et la moyenne de consommation de carburant a été de 20l/100km).</p> <p>Il est important que le bénéficiaire remplisse les carnets de bords de manière assidue.</p> <p>Le détail se trouve dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>N° transaction</th> <th>Ligne activité</th> <th>Libellé</th> <th>Montant (XAF)</th> <th>Montant (Euros)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>23-sept.-20</td> <td>2</td> <td>4.1.1</td> <td>Achat de carburant pour mission démarrage des activités</td> <td>427.500</td> <td>651,72</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nous n'avons pas soulevé de constat financier car nous avons obtenu les factures de carburant et que le projet d'Enabel représente le seul projet mis en œuvre par ce partenaire sur la période.</p>					Date	N° transaction	Ligne activité	Libellé	Montant (XAF)	Montant (Euros)	23-sept.-20	2	4.1.1	Achat de carburant pour mission démarrage des activités	427.500	651,72
Date	N° transaction	Ligne activité	Libellé	Montant (XAF)	Montant (Euros)												
23-sept.-20	2	4.1.1	Achat de carburant pour mission démarrage des activités	427.500	651,72												
Recommandation :	<p>Pour être en mesure de garantir un contrôle adéquat, un rapport précis des fonds déboursés, et de respecter les conditions de la convention de délégation, le Projet devrait mettre en place une approche lui permettant d'accompagner le subside dans l'amélioration de la gestion de ses dépenses de carburant.</p>																
Priorité de recommandation :	<p>la Important</p>																

Constatation de contrôle interne No. 6

Observations d'Enabel : Le projet prend en compte cette observation. Des outils seront mis à la disposition du partenaire pour une amélioration de la gestion du carburant.

Constatation de contrôle interne No. 7

Titre :	Insuffisance relative à la visibilité
Domaine :	10 - Constatations de conformité
Description de la constatation :	<p>L'article 8 - « Communication and Visibility » de l'annexe II de la convention de délégation stipule que :</p> <p>« The Organisation shall implement the Communication and Visibility Plan detailed in Annex VI.</p> <p>Unless the European Commission request or agrees otherwise, the Organisation shall take all appropriate measures to publicise the fact the Action has received funding from the EU. Information given to the press and to Final Beneficiaries, as well as all related publicity material, official notices, reports, and publications shall acknowledge that the Action was carried out "with funding by the European Union" and shall display the EU logo (twelve yellow stars on a blue background) in an appropriate way. »</p> <p>De même, l'article 6 - « Visibilité » de l'annexe II du contrat de subvention signé entre le projet et AFPE stipule que :</p> <p>« Sauf demande ou accord contraire, de la Commission européenne, le(s) bénéficiaire (s) prend (prennent) toutes les mesures nécessaires pour faire savoir que l'Union européenne a financé ou cofinancé l'action. Ces mesures doivent être conformes aux exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'UE, établies et publiées par la Commission européenne. »</p> <p>Nous avons constaté que toute la documentation présentée par l'ONGP AFPE (rapport de mission, rapport d'activité, rapport narratif final, flyers, banderoles ... etc), les équipements acquis, notamment le matériel roulant, ne mentionnent aucunement le logo ou le nom de l'UE.</p> <p>Il en est de même en ce qui concerne certains documents produits par le projet tels que les rapports de mission (rapport de mission de l'expert en contractualisation et administration), les PV de remise du matériel informatique et le PV de remise des fournitures de bureau et d'entretien au Comité National de Suivi du processus de Kimberley ainsi que le PV de remise des équipements au BECDOR, qui ne portent pas le logo de l'UE.</p>
Recommandation :	<p>Nous recommandons que le Projet s'assure de clairement mentionner sur toute la documentation produite les nom et logo de l'UE et veille à ce qu'il en soit de même pour ces subsides qui bénéficient de financements de l'Union Européenne et de la cohérence des informations reprises dans la documentation.</p>
Priorité de la recommandation :	Important
Observations d'Enabel :	<p>Observation bien notée. Le projet tiendra compte de cette observation dans le cadre de la visibilité des projets en cours.</p>

Constatation de contrôle interne No. 8

Titre : Insuffisance relative à la gestion des missions

Domaine : 3 - Procédures relatives à l'engagement des dépenses

Description de la constatation : L'article 9. Mission du manuel de procédures spécifiques du programme Enabel en République Centrafricaine stipule que :

« Un rapport de mission doit être présenté dans les 48 heures (sauf pour le chauffeur) après la fin de la mission. Sa non-remise empêchera la réalisation de la mission suivante. Les rapports des missions sont adressés aux responsables directs, cc IM, cc administration pour justification et archivage... »

Néanmoins, nous avons noté que toutes les missions effectuées dans le cadre du projet n'ont pas été justifiées par la production d'un rapport de mission.

Le détail des transactions pour lesquelles les rapports de mission n'ont pas été produits est présenté ainsi qu'il suit :

Date	N° transaction	Ligne activité	Libellé	Montant (Euros)
15/07/2022	23322001828	A_04_04	Frais de mission des participants de: Amada Gaza, Carnot, Boda, Nola, Gadza et Gamboula	7.165,10
18/12/2021	23321002990	A_05_01	Frais de mission pour 10jrs Bangui-Yaoundé du 18 au 24/12/2021 Directeur des données de la régulation et du suivi de la commercialisation OLOWI Christian	1.600,71
18/12/2021	23321002990	A_05_01	Frais de mission pour 7jrs Bangui-Yaoundé Directeur des données de l' USAF MALOT Flavien	1.600,71

Nous n'avons pas soulevé de constatation financière car nous avons pu nous assurer de la réalité de la dépense par une documentation alternative que le projet nous a présenté.

Recommandation : Afin de garantir un contrôle adéquat et un enregistrement précis des fonds déboursés, le projet doit veiller à appliquer des contrôles internes clés en ce qui concerne la justification des dépenses relatives aux frais de mission.

Priorité de la recommandation : Important

Observations d'Enabel : Le projet prend en compte cette observation et en tiendra compte de la recommandation dans le cadre des missions des projets en cours.

Constatation de contrôle interne No. 9

Titre : Insuffisances relatives aux procédures de paiement

Domaine : 4 - Gestion de la trésorerie

Description : L'article 16 - « Accounts and archiving » de l'annexe II de la convention de délégation stipule que :

« The Organisation shall keep accurate and regular records and accounts of the implementation of the Action. The accounting Regulation and Rules of Organisation shall apply, provided that these Regulations and Rules conform to internationally accepted standards. »

Nous avons constaté que le projet a requis les services de la Société de Transit et Logistique Centrafrique (STL) pour les opérations de dédouanement de 4 palettes de bordereau de diamant et or. Mais nous avons constaté que le paiement a été effectué au nom du directeur gérant bien que la société STL dispose d'un compte bancaire dont les coordonnées sont inscrites sur la facture et nous n'avons pas l'assurance que les fonds ont été déposés sur le compte bancaire de la société.

Néanmoins, le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier - RCCM de la société nous a été présenté et il montre que cette personne est l'unique gérant de la société. Raison pour laquelle, nous n'avons pas formulé un constat avec incidence financière.

Le détail de la transaction identifiée est le suivant :

TransNo	PBL	Trans.date	Text	Montant (XAF)	Montant (Euros)
23322002154	A_01_04	30/08/2022	Paiement de frais de formalités douanières	1.530.548	2.333,31

Recommandation : Nous recommandons que le Projet veille à effectuer le paiement auprès de la personne physique ou morale avec laquelle l'engagement a été contracté. Les dérogations à cette procédure doivent rester l'exception et être convenablement documentées.

Priorité de la recommandation : Important

Observations d'Enabel : Le projet prend bonne note et cette recommandation sera appliquée dans le cadre de la mise en œuvre des autres projets en cours.

ANNEXE 1: RAPPORT FINANCIER DU PROJET



Rapport budgétaire CAF180021T: Responsible sourcing of gold and diamonds from Central Africa (GODICA)



		Modalité	Budget	Dépenses jusqu'au 31/03/2021	Dépenses 01/04/2021 - 31/08/2022	Engagements	Dépenses totales + engagements	Solde	Taux d'exécution
A - Renforcer la gouvernance des secteurs du diamant et de l'or en République centrafricaine par le biais d'une transparence et d'une traçabilité accrues, et améliorer la formalisation des activités minières et artisanales									
A_01 - Un meilleur cadre légal et institutionnel pour la production minière, les activités de transport et de commerce en RCA, débouchant en particulier sur une gouvernance renforcée dans le secteur de l'extraction du diamant									
A_01_01	Appui à la coordination interne du MDMG pour l'amélioration du cadre légal et la reprise des exportations	REGIE	55,000	28,182.92	22,894.01	0.00	51,076.93	3,923.07	92.9%
A_01_02	Amélioration du processus de soumission des colis au groupe de suivi de la RCA au PK	REGIE	92,000	26,673.24	52,059.18	0.00	78,732.42	13,267.58	85.6%
A_01_03	Amélioration du système d'évaluation des colis d'exportation	REGIE	211,000	70,000.00	121,566.00	0.00	191,566.00	19,434.00	90.8%
A_01_04	Amélioration de l'équipement d'évaluation des diamants	REGIE	28,000	1,814.14	28,022.97	0.00	29,837.11	-1,837.11	106.6%
A_01_05	Encouragement de la vente légale au niveau sous préfectoral	REGIE	8,500	0.00	0.00	0.00	0.00	8,500.00	0.0%
Total A_01			394,500	126,670.30	224,542.16	0.00	351,212.46	43,287.54	89.0%
A_02 - Une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension (au niveau des communautés locales, dans la société civile et le secteur privé) des exigences du Processus de Kimberley pour le secteur du diamant									
A_02_01	Appui au PK dans ses missions d'audit et d'évaluation de la RCA	REGIE	20,000	0.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	0.0%
A_02_02	Soutien à la création d'un groupe des amis de la RCA au sein du PK	REGIE	15,000	0.00	0.00	0.00	0.00	15,000.00	0.0%
Total A_02			35,000	0.00	0.00	0.00	0.00	35,000.00	0.0%
A_03 - Une amélioration de l'activité économique et de meilleures conditions de vie pour les communautés locales, avec une attention particulière à l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes									
A_03_01	Soutien à l'autonomie financière des ménages miniers par la relance piscicole	REGIE	232,500	104,754.58	-6,889.75	0.00	97,864.83	134,635.17	42.1%
A_03_02	Appui au modèle groupement minier pour favoriser l'autofinancement	REGIE	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0%
Total A_03			232,500	104,754.58	-6,889.75	0.00	97,864.83	134,635.17	42.1%
A_04 - Une meilleure compréhension de la production, du financement et du commerce de l'or et du diamant, en termes de financement illicite, de réseaux d'exportation et de chaînes d'approvisionnement									
A_04_01	Réalisation d'une étude sur l'utilisation des flux illicites de contrebande de l'or et du diamant	REGIE	150,000	105,000.00	45,000.00	0.00	150,000.00	0.00	100.0%
A_04_03	Participation aux efforts de coordination sur la lutte contre la contrebande	REGIE	31,700	497.25	21,688.21	0.00	22,185.46	9,514.54	70.0%
A_04_04	Appui à une campagne nationale de communication contre la contrebande	REGIE	78,300	19,734.55	19,734.55	0.00	19,734.55	58,565.45	25.2%
Total A_04			260,000	105,497.25	86,422.76	0.00	191,920.01	68,079.99	73.8%
A_05 - Une meilleure collaboration régionale au sein de la RCA et avec les pays limitrophes, afin de lutter contre le trafic et la contrebande									
A_05_01	Appui au processus de décentralisation de la gouvernance des ressources minières dans le cadre de l'APPR	REGIE	50,000	0.00	16,834.51	0.00	16,834.51	33,165.49	33.7%
Total A_05			50,000	0.00	16,834.51	0.00	16,834.51	33,165.49	33.7%
Total A			972,000	336,922.13	320,909.68	0	657,831.81	314,168.19	67.7%
Z - General Means									
Z_01 - Frais de personnel									
Z_01_01	Assistant technique	REGIE	108,000	53,535.29	54,611.10	0.00	108,146.39	-146.39	100.1%
Z_01_03	Equipe finance et administration	REGIE	5,400	3,746.61	1,311.96	0.00	5,058.57	341.43	93.7%
Total Z_01			113,400	57,281.90	55,923.06	0.00	113,204.96	195.04	99.8%
Z_02 - Investissements									
Total Z_02			0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0%
Z_03 - Frais de fonctionnement									
Z_03_01	Loyer du bureau	REGIE	0	127.95	-128.55	0.00	-0.60	0.60	0.0%
Z_03_03	Frais de fonctionnement des véhicules (missions)	REGIE	19,196	13,408.78	3,493.88	0.00	16,902.66	2,293.34	88.1%
Z_03_04	Télécommunications	REGIE	7,526	5,451.21	-302.28	0.00	5,148.93	2,377.07	68.4%
Z_03_05	Fournitures de bureau	REGIE	0	10.60	-10.60	0.00	0.00	0.00	0.0%
Z_03_06	Missions (consultant international)	REGIE	33,600	14,987.21	6,050.28	0.00	21,037.49	12,562.51	62.6%
Z_03_07	Frais de communication et visibilité	REGIE	15,000	1,284.52	6,595.52	0.00	7,880.04	7,119.96	52.5%
Z_03_09	Frais de consultation (consultant international)	REGIE	133,386	48,007.20	72,010.80	0.00	120,018.00	13,368.00	90.0%
Z_03_10	Frais financiers	REGIE	3,561	2,340.40	667.54	0.00	3,007.94	553.06	84.5%
Z_03_11	Frais TVA	REGIE	0	-18.14	18.14	0.00	0.00	0.00	0.0%
Z_03_12	Autres frais de fonctionnement	REGIE	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0%
Total Z_03			212,269	85,599.73	88,394.46	0.00	173,994.46	38,274.54	82.0%
Z_04 - Audit et Suivi et Evaluation									
Z_04_01	Frais d'évaluation externe	REGIE	40,000	0.00	31,216.92	0.00	31,216.92	8,783.08	78.0%
Z_04_02	Audit	REGIE	30,000	8,547.00	8,547.00	10,787.50	27,881.50	2,118.50	92.9%
Z_04_03	Backstopping	REGIE	34,200	18,663.33	12,982.23	0.00	31,645.56	2,554.44	92.5%
Total Z_04			104,200	27,210.33	52,746.15	10,787.50	90,743.98	13,456.02	87.1%
Z_99 - Ecart de conversion									
Z_99_98	Ecart de conversion	REGIE	0	-72.92	72.92	0.00	0.00	0.00	0.0%
Total Z_99			0	-72.92	72.92	0.00	0.00	0.00	0.0%
Total Z			429,869	170,019.04	197,136.86	10,787.50	377,943.40	51,925.60	87.9%
Total coûts directs CAF180021T			1,401,869	506,941.17	518,046.54	10,787.50	1,035,775.21	366,093.79	73.9%
Total Régie			1,401,869	506,941.17	518,046.54	10,787.50	1,035,775.21	366,093.79	73.9%
Total Cogestion			0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0%
Total coûts indirects Enabel - rémunération			98,131	35,485.88	36,263.26	755.13	72,504.26	25,626.74	73.9%
Total coûts CAF180021T			1,500,000	542,427.05	554,309.80	11,542.63	1,108,279.47	391,720.53	73.9%

ANNEXE 2 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT PRECEDENT

N°	Titre	Recommandation	Niveau de mise en œuvre
1	Provision enregistrée comme dépense	Nous recommandons que seules les transactions effectivement payées soient enregistrées dans la comptabilité du projet.	Implémentée. Nous n'avons pas identifié de provisions imputées sur le projet.
2	Insuffisances relatives à la gestion du projet	Nous recommandons au projet que les propositions techniques ou orientations stratégiques soient immédiatement accompagner des ajustements ou modifications budgétaires correspondantes. Les contrôles doivent être effectué afin de se rassurer, dans le respect des procédures, que toutes les feuilles de temps soient disponibles et convenablement renseignés.	Non applicable. Le projet étant en phase de clôture, ces réajustements ne sont plus requis. Implémentée Les feuilles de temps du staff nous ont été transmises.
3	Risque relatif à la justification des avances aux subsides	Afin de pallier ce risque, nous recommandons à Enabel d'exiger les pièces justificatives de ses partenaires systématiquement ou de s'assurer que lorsqu'une convention de subvention est signée avec un autre bailleur de fonds, la convention exclut toute mention concernant le support des dépenses par des pièces justificatives.	Implémentée. Les dépenses effectuées par le subside sont soutenues par des pièces justificatives que ce dernier a transmis au projet. Nous notons qu'une revue de la documentation soumise par le subside a été effectuée par le projet.

ANNEXE 3: PERSONNES CONTACTEES OU CONCERNEES PAR L'AUDIT

L'auditeur - BDO LLP

James Walsh	Associé
Fleurine Julien	Responsable d'audit principal
Amélie De Clerck	Manager
Danielle Tchamgwe	Chef d'équipe
Eric Mougnot	Auditeur senior

Agence Belge de Développement en République Centrafricaine

Philippe Serge Degernier	Représentant Résident de ENABEL en R.D. Congo & RCA
Laura Jacobs	Contract Support Manager R.D. Congo & RCA
Pieter Depercq	Senior Controller R.D. Congo & RCA

Unité de gestion du projet en République Centrafricaine

Marc Amougou	Intervention Manager
Cécé Daniel Gbilimou	Responsable Administratif et Financier International
David Ndotoloum	Contrôleur de Gestion

FOR MORE INFORMATION:

Enabelcoordination@bdo.co.uk

BDO LLP, société britannique (limited liability partnership) enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC305127 est membre de BDO International Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, et fait partie du réseau international BDO de cabinets membres indépendants. Une liste des noms des membres est ouverte à l'inspection à notre siège social, 55 Baker Street, Londres W1U 7EU. BDO LLP est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour mener des activités d'investissement.

BDO est le nom de marque du réseau BDO et de chacun des cabinets membres de BDO.

BDO Irlande du Nord, un partenariat formé dans et sous les lois de l'Irlande du Nord, est autorisé à opérer au sein du réseau international BDO de cabinets membres indépendants.

© Mai 2022 BDO SENCRL/srl. Tous les droits sont réservés.

www.bdo.co.uk